

L'AVIS DES SERVICES

En cette période estivale évoquons un acquis qui semble évident aujourd'hui mais qui a été obtenu à force de luttes.

LES CONGES PAYES

Il est toujours bon de comprendre d'où on vient où on va... En 2019, personne n'imaginerait que les congés payés puissent ne pas exister... et pourtant... Il a fallu les grandes grèves de mai-juin 1936 pour que le patronat et le gouvernement cèdent et accordent, entre autres, les deux semaines de congés payés, de peur de perdre bien plus... Mais que s'est-il passé ?

L'idée de vacances payées émerge dans les années 1920. En 1926, le congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés. Cette année-là, l'idée de mériter d'être « payé à ne rien faire », comme le bonheur et le droit d'accéder aux loisirs, est « une idée neuve ». Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pairs. Du Front Populaire à aujourd'hui, l'histoire des congés et des vacances est longue. Et elle n'est pas finie...

Le 3 mai 1936, plus de 2 millions de travailleurs revendiquent de meilleures conditions de travail. La France est paralysée et le patronat est dans l'obligation d'ouvrir des négociations.

Dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, à l'hôtel Matignon à Paris, sont officiellement signés les accords dits de Matignon, entre le Président du Conseil, Léon Blum, la Confédération Générale du Patronat français et la CGT. Ces accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des Délégués du Personnel et une augmentation de 12 % des salaires. Cependant la mémoire des français ne retiendra que la semaine des 40 heures et l'octroi de deux semaines de congés payés qui leur permettront de partir en vacances dès l'été 1936 (une première pour une très grande majorité d'entre eux).

20 ans plus tard en 1956, le cabinet Guy Mollet fait adopter une troisième semaine de congés payés obligatoires. En 1969, est octroyée la quatrième semaine et c'est finalement, en 1982 que le temps des congés payés est fixé à cinq semaines.



ET AUJOURD'HUI ?



Certains disent qu'il faut arrêter de revendiquer de nouveaux acquis sociaux car la situation économique ne le permet plus. Pourtant est-ce que la situation économique était plus florissante avant ? Et bien non !

Aujourd'hui il est de bon ton, dans la plupart des médias de ringardiser ou de discréditer la lutte syndicale, d'opposer les catégories socioprofessionnelles, d'asséner de fausses vérités : « la France vit au-dessus de ses moyens », « les français sont ceux qui travaillent le moins », « ceux qui ont le plus de congés » ... dernier en date « trop de jours fériés » !

Il faut savoir que la grande majorité des journaux, des radios et des chaînes de télévision appartiennent à des groupes industriels ou financiers intimement liés au pouvoir. Les journalistes, éditorialistes et experts médiatiques déversent à longueur d'antenne ou de papier, les mêmes rengaines libérales et servent les intérêts de leurs propriétaires... intérêts opposés à nous autres salariés. Ne comptons pas sur ces médias pour promouvoir les idées progressistes.

LES ACQUIS SANS CESSER REMIS EN CAUSE

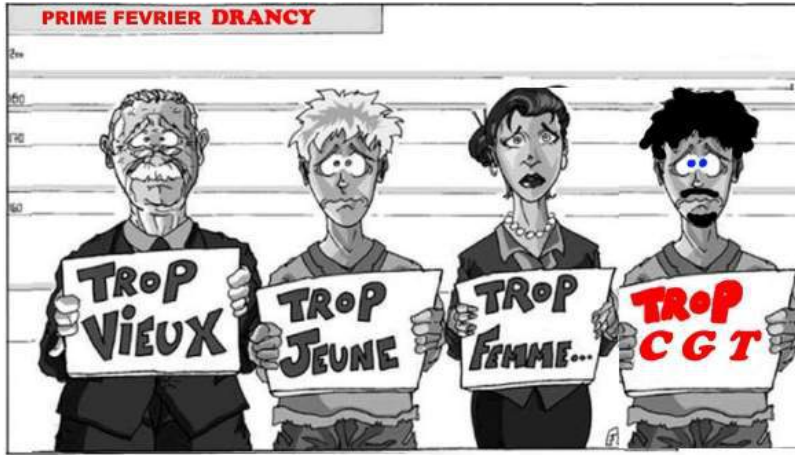
L'offensive se situe très clairement dans le cadre de l'idéologie libérale qui a prévalu jusqu'en 1936. Les droits des travailleurs dans l'entreprise, des retraités, des privés d'emplois, des étudiants, ... sont systématiquement mis en cause. Notre Sécurité Sociale est pilonnée d'attaques, satisfaisant l'appétit des requins de la finance et du grand patronat.

Aujourd'hui plus qu'hier, nous devons nous organiser et nous mobiliser afin de défendre ce que nous avons obtenu par la lutte collective et obtenir de nouveaux droits. Une forte syndicalisation est le seul moyen de retrouver ce rapport de force favorable qui a permis d'obtenir à l'époque, de grandes avancées sociales.



BONNES VACANCES A TOUS

CIA 3ème PART OU LA PRIME A LA GUEULE DU CLIENT



La CGT a toujours dénoncé les primes individuelles n'ayant aucun sens dans notre travail collectif.

Madame le Maire décide d'attribuer sans aucune transparence cette prime à la « gueule du client. »

La CGT a demandé la moyenne par grade de cette prime « le complément indemnitaire annuel (CIA) » du Régime Indemnitaire (RI) 3ème partie. Le DRH n'a toujours pas répondu à notre demande.

Mais la CGT a besoin de donner aux agents un moyen de se situer et voici deux données en exemple :

- **Moyenne du CIA (RI) 3ème part du grade d'adjoint administratif : 806,68 €**
- **Moyenne du CIA (RI) 3ème part du grade d'agent de maîtrise : 791,49 €**

Ceux qui pensaient être reconnus dans leurs missions pourront interroger l'autorité (Maire) sur son choix de ne pas donner la moyenne...

Certains collègues ayant près de 10 000 €... Pour cela, il faut prendre aux autres selon des critères inconnus...

Syndiquez vous CGT, une CGT en nombre et forte permettra de répondre à vos attentes...



BIP MÉDECIN DU TRAVAIL

EPISODE "LE RETOUR"

La dernière version du Bulletin d'information du personnel (BIP) attire l'attention des agents sur la qualité de vie au travail, les restrictions médicales des agents, le reclassement.

Qu'en est-il aujourd'hui à la Mairie de Drancy ? **Le constat est très décevant.**

Entre un médecin du travail à peine arrivée, déjà partie sous prétexte d'une mauvaise entente avec l'AMET.

Les agents sont en questionnement ?

Les agents demandent un médecin actif, présent, indépendant et à l'écoute de notre mal être au travail.

On s'étonne du retour de l'ancien médecin qu'on nous avait dit à la retraite !

Des critiques existaient. Veut-on battre un record (d'âge) à Drancy ?

A quand une vraie médecine du travail à Drancy, avec un médecin en phase avec une administration sur le seul but " le bien-être de ses agents"

La CGT Territoriaux Drancy demande toujours la restitution du droit à la retraite pour les fonctionnaires territoriaux à 37,5 annuités (150 trimestres) ou 57 ans.

A QUAND DES RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES

Drancy, Le 14 juin 2019

Objet : Allocation Départ en retraite

Monsieur Jean-Christophe Lagarde

Député, Conseiller municipal, représentant au comité technique

Monsieur le Député,

Vous vous étiez engagé, lors d'un précédent comité technique, à interpellier Madame Le Maire sur un complément d'allocation « Départ en retraite ».

En effet les prestations proposées par Plurelya sont en très nette baisse par rapport aux années précédentes (divisées par 2). Monsieur Cordier a été interpellé sur cette demande, lors des réunions mensuelles avec le syndicat et n'a pas pu nous apporter de réponse.

Je vous demande donc de bien vouloir honorer votre engagement, sachant que les agents sur le départ ne bénéficient plus des « trois mois du Maire » et qu'à minima il serait bienvenu de revoir cette situation, compte tenu du nombre d'années effectués au service de la population de Drancy.

Je vous remercie par avance pour toute l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Député, en mes respectueuses salutations.

Pour la CGT

Élue du Comité technique.

La Ville de Drancy cherche comment inclure une billetterie pour des spectacles pour le personnel ?



La CGT informe le syndicat de Drancy que des agents missionnés interpellent le CASC CGT de Bobigny !

Oui, des agents de Drancy sont chargés de demander « COMMENT FAIRE à nos CASC CGT extérieur » !

LA MAIRIE DE DRANCY A UN VRAI PROBLEME DE DIALOGUE SOCIAL ET CEUX QUI Y PERDENT, C'EST BIEN NOUS LES AGENTS.

LA VILLE DRANCY RECONNAIT NOS COMPETENCES CGT, POURQUOI NE PAS Y APPORTER LES VOTRES !

ADHEREZ A LA CGT...

DES BEAUX DISCOURS QUI NE FONT PAS REVER « DROIT DE REPONSE CGT »

UNE RÉELLE POLITIQUE SOCIALE

Depuis 2 ans, le comité d'entreprise pour les agents municipaux a été remplacé par un prestataire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG), Plurelya. Suite à des modifications de prestations réalisées par ce dernier, il a été proposé, lors de ce conseil, de voter des compléments de prestations : "Si la municipalité souhaite compléter, c'est parce qu'il est important pour elle de permettre à ses agents de bénéficier de certaines prestations, comme les vacances pour tous", a indiqué le maire. Elle a également tenu à rappeler que "ces prestations ne sont pas considérées comme des compléments de salaire, et donc ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu". En 2018, 2254 prestations (vacances, culture, sport...) ont été délivrées au personnel.

Source Jounal municipal Drancy Media séance du conseil municipal du 24 janvier 2019

« COMPLETER LES MANQUES DU PRESTATAIRE » (PLURELYA)

Ceci en valorisant **2254 prestations PLURELYA en 2018**, alors que les agents de Drancy regrettent le CASC CGT avec plus de **5000 prestations en 2014**.

Depuis des agents ne peuvent plus partir en vacances !!

NOS MISSIONS DE FONCTIONNAIRES SONT POUR LE BIEN DE TOUS LES HABITANTS DE DRANCY

LES AGENTS DE DRANCY DEMANDENT AUSSI DU BIEN ETRE AU TRAVAIL ET DANS LEURS VIES.

ORGANISATION INTERNATIONALE TRAVAIL (OIT) Le mouvement syndical mondial gagne l'adoption de la première norme internationale contre les violences et le harcèlement au travail. 21 Juin 2019 | Alors que le patronat veut en finir avec le caractère contraignant des normes OIT et que la dernière convention date d'il y a presque 10 ans, l'adoption d'une nouvelle convention est en soit une victoire.

Son contenu en est une autre, alors qu'un pays sur trois n'a aucune législation pour protéger du harcèlement sexuel au travail. C'est la CGT qui représentait les travailleuses et travailleurs français dans cette négociation et qui a contribué à gagner un des textes les plus ambitieux de l'OIT de ces cinquantes dernières années. Les standards de haut niveau de la convention et de la recommandation permettront de gagner des avancées dans tous les pays du monde, y compris en France.



En effet, la convention et la recommandation :

- Couvrent toutes les formes de violence et de harcèlement y compris psychologiques, avec une prise en compte spécifique des violences fondées sur le genre
- Protègent toutes les travailleuses et travailleurs, y compris celles et ceux qui sont précaires, sans contrat de travail, en formation ou dans l'économie informelle
- S'appliquent dans l'ensemble du monde du travail, y compris les trajets et déplacements professionnels, les lieux de repas, voire d'hébergement lorsqu'ils sont fournis par l'employeur
- Prennent en compte l'impact des violences domestiques sur le monde du travail avec des droits concrets pour protéger le droit au travail des victimes de violences conjugales : droits à congés, à aménagement de l'organisation du travail, protection contre le licenciement...
- Portent une démarche transversale en prévoyant l'intégration de la lutte contre le harcèlement et les violences dans l'ensemble des politiques publiques. Ainsi les Etats qui l'auront ratifiée devront notamment : interdire dans la législation le harcèlement et les violences, former l'ensemble des professionnels intervenants sur le sujet (magistrat.e.s, inspections du travail, travailleur.se.s sociaux...), aménager la charge de la preuve dans le cadre des procédures judiciaires, prévoir des processus de réparation intégrale du préjudice des victimes...
- Insistent sur la nécessité de renforcer à tous les niveaux la négociation collective sur le sujet, et sur l'enjeu de l'information et de la sensibilisation de tou.te.s les travailleurs et travailleuses

Alors que l'OIT fête ses 100 ans, et 2 ans après la mobilisation mondiale des femmes déclenchée par #metoo, l'adoption de ces normes démontre la vitalité de l'institution et l'efficacité de la lutte syndicale pour gagner de nouveaux droits. Cette victoire prouve à quel point le combat pour l'émancipation des femmes est un levier pour gagner des droits pour toutes et tous et renouer avec le progrès.

En France, la mobilisation intersyndicale et féministe coordonnée par la CGT a joué un grand rôle. Elle a permis de gagner un soutien « sans réserve » de la France, qui a ainsi entraîné l'Union Européenne derrière elle. La CGT appelle le gouvernement français à ratifier la convention au plus vite en mettant en place de nouveaux droits, et demande à ce que des discussions tripartites s'ouvrent sans attendre.

Journées Jeunes CGT à Lyon FESTIRED / OIT GENEVE



Le reportage de Kiss au Festired sur notre site CGT Territoriaux
Les reportages d'Arnaud à Dublin pour le congrès des fonctionnaires d'Europe et à Genève pour la manifestation de l'organisation internationale du Travail (OIT) <http://mairiededrancy.reference-syndicale.fr/>

NE DITES PLUS "MAIS QUE FAIT LA CGT ?" "FAITES - LA !"

Dans le contexte de crise actuelle, le respect de nos droits et la reconnaissance de la valeur de notre travail est plus que jamais d'actualité.

Droit de participer et de décider

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqués. Être citoyen dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite.

Droit de se former

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi, qu'ils soient syndiqués ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative. Chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale.

Droit à l'information

La CGT publie entre autres "Ensemble", le journal de l'adhérent CGT.

Droit des consommateurs L'adhésion CGT ouvre adhésion à INDECOSA (700 000 consommateurs)

Chacun peut exprimer son avis et participer à l'activité syndicale.

80 % des 23 millions de salariés jugent le syndicalisme indispensable !

LA CGT S'OUVRE A VOUS !! SYNDIQUEZ VOUS

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e), déclare adhérer à la CGT des fonctionnaires, agents publics, retraités de la Ville de Drancy
Bourse du Travail, 22 rue de la République 93700 DRANCY

Mme ☐ Mlle ☐ M ☐ Nom Prénom
Date de naissance
Adresse
CP Commune
Tél pro Mobile pro Mail pro
Tél perso Mobile perso Mail perso
Je préfère être contacté(e) sur le mail pro ☐ sur le mail perso ☐

ENTREPRISE LIEU DE TRAVAIL
Type de contrat CDI ☐ CDD ☐ Intérim ☐ Autre ☐ Fonctionnaire ☐
Temps plein ☐ Temps partiel ☐ (heures mensuelles ou %)

La radio CGT Territoriaux Drancy <http://listen.radionomy.com/cgtdrancy>

La chaîne Youtube Tapez CGT DRANCY TV

Le Blog CGT <http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com>

Le site CGT Territoriaux <http://mairiededrancy.reference-syndicale.fr/>

email cgt.drancy@gmail.com

La CGT Territoriaux Drancy 22 rue de la République 93700 Drancy 01 48 96 92 40



DRANCY, Le 20 juin 2019

Mme Aude LAGARDE

MAIRE DE DRANCY

LETTRE OUVERTE

Madame le Maire,

Le référendum d'initiative partagée est le dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008. Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ».

Dans ce cadre, les électeurs de Drancy ont la possibilité de déposer un soutien à la proposition de loi référendaire visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

L'enjeu de ce référendum réside aussi et surtout dans une exigence de plus de démocratie, dans la capacité des citoyennes et citoyens à décider du devenir des biens et richesses de la nation, ce qui n'a pas été le cas, par exemple, lors des privatisations des autoroutes.

Conformément aux orientations de notre Confédération nationale et à toutes nos actions pour l'amélioration et le développement des services publics sur tout le territoire, la CGT locale s'associe à cette démarche constitutionnelle.

C'est pourquoi, le syndicat CGT des territoriaux de Drancy vous sollicite afin que tout soit mise en œuvre localement par la municipalité pour que les électeurs souhaitant le faire puissent accéder librement et de manière égalitaire, donc facilitée, à tous les outils disponibles pour apporter ce soutien et ce concrètement :

- Saisie du formulaire sur le site internet dédié, <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>
- Saisie et dépôt du formulaire papier dédié,
- Information publique : via panneaux d'affichage officiels et libres. journal municipal, lettres aux administrés, organisation de débats publics.

Vous en remerciant par avance et dans l'attente de votre réponse.

Veuillez agréer, Madame Le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour la CGT

RÉFÉRENDUM ADP

Objectif :
4,7 millions de signatures !

Depuis le 13 juin, les citoyennes et citoyens qui soutiennent l'organisation d'un référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) auront 9 mois pour se manifester.

Après plus de 2 ans de bataille et de lutte syndicale, la CGT a réussi à mobiliser l'opinion publique, des élus de gauche comme de droite. C'est cette dynamique qui a permis de lancer la procédure de Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

La consultation citoyenne a donc démarré le 13 juin. La collecte des signatures se fait en ligne en allant sur le site <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>, ou à l'aide d'un formulaire papier à remettre à un agent de votre commune téléchargeable à cette adresse https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15264.do

L'objectif est d'atteindre la collecte des 4 717 396 signatures nécessaires (10% du corps électoral) pour tenter de provoquer un RIP sur la question de la privatisation ou non du groupe ADP.

Le Président de la République s'est récemment prononcé pour une simplification de ce type de consultation, notamment en abaissant son seuil à 1 million de signatures... La CGT attend qu'il

passe de la parole aux actes !

L'avenir d'ADP est un enjeu national qui doit mobiliser l'ensemble du monde du travail car ce qui se pose c'est, plus largement, la question des biens publics et des services publics.

Pour rappel, de 1986 à 2017, ce sont 55 entreprises nationales qui ont été privatisées et aujourd'hui 3 sont dans le collimateur du gouvernement : FDJ, ENGIE et ADP. La démarche de RIP qui est engagée concernant ADP revêt donc un caractère particulier, une dimension historique. Jamais une pétition nationale n'a eu autant d'importance au regard du fait que si nous réussissons à gagner 4,7 millions de signatures, cela entraînera la mise en place d'un référendum dont l'issue pourrait stopper le projet de privatisation !

Recueillir un tel niveau de signatures appelle une forte mobilisation. Dans les entreprises, dans les administrations,

dans nos villes, tous les lieux doivent être investis. Le travail en commun avec d'autres organisations syndicales, des associations, des ONG, des partis politiques, n'est pas à exclure lorsque les conditions sont réunies... car aucune organisation ne pourra atteindre les 4,7 millions de signatures nécessaires seule. La CGT met à disposition de tous sur son site web un ensemble de documents (<https://www.cgt.fr/dossiers/rip-adp-premiere-escale-vers-la-democratie>) permettant de mener le débat.

C'est le genre de défi de haut niveau auquel aime s'affronter la CGT. Alors pour nos biens publics et stopper cette boulimie de privatisation, tous sur le pont !

Élections au conseil d'administration ADP.

La CGT, 1^{re} Organisation Syndicale du Groupe ADP !

Lors de ce scrutin, la CGT enregistre une nette progression avec 32.90% depuis les dernières élections au Conseil d'Administration de 2014. Un bon point d'appui pour lutter contre la privatisation

SIGNEZ, FAITES SIGNER POUR GARDER NOTRE BIEN PUBLIC